

**“Holiday Mix” Exhibition/Exposition « Couleurs des fêtes »  
St. Laurent Complex Gallery / Galerie du Complexe St. Laurent  
525 rue Côté Street, Ottawa, Ont., K1K 0Z8**

**EXHIBITION RULES:**

**PLEASE READ CAREFULLY AND THOROUGHLY**

**Eligibility: Members of Arteast**

1. Size limit for art up to 12" in width and up to 12' in height. Ex. 11x14 to large, however 10 x 8 is acceptable. All artworks should be framed unless gallery canvas is used.
2. The works submitted must conform to the theme.
3. All works must be original in content, not derived from another person's photograph or artwork.
4. Maximum: two (2) works per artist.
5. **PRESENTATION OF WORKS:** all entries must be clean, dry, appropriate gauge wire with sturdy hardware (D-rings, C-rings) and the surface protected, if the medium requires this precaution. Works that do not meet with these criteria will not be presented. This will be enforced.
6. All artworks must be identified on the back of the work with the name of the artist, the title and the price.
7. A non-refundable entry fee of \$5.00 per artwork is collected at drop-off time (cheque or cash, NO coins).
8. The completed application form must include “exhibition volunteer duties” and be accompanied by the total entry fee and the membership fee to *Arteast*, if applicable. Cheque or Money Order shall be made payable to *Arteast*.
9. *Arteast* is run by volunteers, it relies on the active support of its members; all participants will be called upon to assist with the exhibition. Every effort will be made to accommodate your volunteer preference, however, you may be asked to take part in another activity, if needed.
10. Sales will be coordinated by the *Arteast* Gallery Coordinator. A 15% commission, payable to *Arteast* is to be forwarded to the Treasurer at the time of purchase.
11. Works must be for sale and sold as entered. The City may use images of your artwork submitted for the exhibition for promotional purposes. The use of such will not be subject to copyright or other legislations.
12. No changes in artwork title or price will be made from that shown on the application form. Members wishing their titles to appear in both languages must provide both titles on the application form and do their own translation.
13. Works must not be removed before the end of the exhibition, **unless sold is the only exception**. The protocol for everyone participating in this exhibition is to pick up their work at the appointed time or have someone else do it for them.
14. Although the gallery may be staffed during certain times, entry is at the participant's own risk. The exhibitor is strongly urged to cover his/her artwork(s) against risks of loss or damage by obtaining proper insurance.
15. A late pick-up and/or storage requirement will be charged at \$15.00 per day, per piece, and payable to *Arteast*. There will be no exceptions.

**RÈGLEMENTS DE L'EXPOSITION**

**LIRE LE DOCUMENT AU COMPLET**

**Admissibilité : Ouvert aux membres d'Arteast**

1. Grandeur maximale pour les travaux : largeur 12" par 12" de hauteur. EX : 11 x 14 non acceptable, par contre 8 x 10 oui. Toute œuvre devrait être encadrée, sauf si une toile de style galerie est utilisée.
2. Conformité : Les travaux soumis doivent correspondre au thème mentionné.
3. Toute soumission doit être : une œuvre originale en contenu, et ne provenant pas d'une photo ou de l'œuvre d'un autre artiste.
4. Un maximum de deux (2) œuvres par artiste.
5. **LA PRÉSENTATION :** l'œuvre doit être propre, sèche, prête à suspendre, équipée d'un fil de fer du calibre approprié avec anneaux robuste (en forme D ou C). Si le médium le requiert, la surface doit être protégée de façon adéquate. Les œuvres qui ne rencontrent pas ces critères ne seront pas exposées. Ces critères seront strictement mis en vigueur.
6. Toutes les œuvres doivent être identifiées à l'endos avec le nom de l'artiste, le titre de l'œuvre et le prix.
7. Les frais d'inscription de 5 \$ par œuvre ne sont pas remboursables et doivent être acquittés lors de la livraison des œuvres. (Chèque émis au nom d'Arteast ou comptant, PAS DE MONNAIE s.v.p.)
8. Le formulaire d'inscription, dûment complété, doit inclure votre choix d'implication bénévole lors de l'exposition, les frais d'inscription complets et les frais d'adhésion, si requis.
9. *Arteast* est dirigée par un groupe de bénévoles qui repose sur l'implication active de ses membres. Tous les participant(e)s doivent aider lors d'une exposition. Nous ferons notre possible pour accommoder votre choix de tâche de bénévolat mais il se pourrait que nous vous demandions de faire une tâche autre.
10. Les ventes seront gérées par le coordonnateur d'Arteast de la Galerie. Une commission de 15 % sera acheminée à la Trésorière d'Arteast au moment de la vente.
11. Les œuvres doivent être à vendre et vendues telles que remises (exemple: ne peuvent pas être vendues sans le cadre ou tout autre avis d'opposition). La ville d'Ottawa peut utiliser des images de vos œuvres dans l'exposition pour fin de publicité sans violer la loi sur le droit d'auteur.
12. Une fois votre inscription faite, aucun changement dans le titre de vos œuvres ni le prix ne peut être apporté au document d'inscription. Les membres qui le désirent peuvent inscrire une traduction de titre à leur formulaire d'inscription.
13. Les œuvres doivent être sur place pour la durée de l'exposition, seule exception : lors d'une vente. Le protocole pour tous est le respect des échéances pour la livraison et la récupération des œuvres selon l'horaire prévu. Sinon, veuillez déléguer une personne qui le fera en votre absence.
14. La responsabilité de l'œuvre est celle du membre même si le personnel de la galerie est sur place. L'obtention d'une assurance personnelle contre la perte ou le dommage de vos œuvres est recommandée.
15. Il est impossible d'entreposer les œuvres d'art, faute d'espace. Alors il s'avère nécessaire d'imposer une amende de 15\$ par jour, payable à *Arteast* pour chaque œuvre qui n'est pas récupérée à temps. Aucune exception ne sera faite.